



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Tecsound CLG 5900

FDS conforme au SGH - Canada SIMDUT 2015

14 septembre 2022

1. Identification

Identificateur du produit

Nom du produit Tecsound CLG 5900

Autres moyens d'identification

Synonymes Pas d'information disponible.

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Pas d'information disponible.

Restrictions d'utilisation Pas d'information disponible.

Identificateur du fournisseur initial

Le fournisseur Pas d'information disponible.

Numéro de téléphone à composer CHEMTREC: USA - 1-800-424-930

en cas d'urgence International - (703) 527-3887

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (RPD) (WHMIS 2015-GHS).

Dangers physiques Non classés.

Dangers pour la santé Non classés.

Dangers pour l'environnement Non classés.

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger Aucun pictogramme requis

Mention d'avertissement N'est pas applicable.

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence N'est pas applicable.

Dangers non classés ailleurs (DNCA) Aucun connu.

3. Composition / information sur les ingrédients

Mélanges

Nom Chimique	Numéro CAS	Pourcentage % (poids/poids)
Oxyde de zinc	1314-13-2	<0.1
Carbonate de calcium	1317-65-3	45-60
Oxyde de fer	1309-37-1	<1
Silice cristalline	14808-60-7	<1
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	<.1
Pigment de dioxyde de titane	13463-67-7	<1

Les quantités spécifiées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, non dangereux et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	Déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau immédiatement avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun symptôme spécifique noté.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter symptomatiquement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.
Agents extincteurs inappropriés	N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.
Dangers spécifiques dus au produit chimique	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Utiliser un jet d'eau pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Équipement de protection, voir section 8.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. NE pas laisser entrer le personnel inutile ou non protégé. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Portez un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, comme indiqué à la section 8.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éliminer conformément à la réglementation.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues. NE PAS FUMER. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène.
--	---

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Valeurs limites de seuil ACGIH US

Composants	Type	Valeur
Oxyde de zinc (CAS# 1314-13-2)	TLV (TWA)	2 mg/m ³ (matière particulaire respirable)
	TLV(STEL)	10 mg/m ³ (matière particulaire respirable)
Carbonate de calcium (CAS# 1317-65-3)	TLV (TWA)	10 mg/m ³ (particules inhalables); 3 mg/m ³ (particules respirables)
Oxyde de fer (CAS# 1309-37-1)	TLV (TWA)	5 mg/m ³ (matière particulaire respirable)
Silice cristalline (CAS# 14808-60-7)	TLV (TWA)	0,025 mg/m ³ (matière particulaire respirable)
Oxyde d'aluminium (CAS# 1344-28-1)	TLV (TWA)	1 mg/m ³ (matière particulaire respirable)
Pigment de dioxyde de titane (CAS# 13463-67-7)	TLV (TWA)	Particules nanométriques : 0,2 mg/m ³ (matière particulaire respirable); Particules fines : 2,5 mg/m ³ (matière particulaire respirable)

Canada

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Oxyde de zinc (CAS# 1314-13-2)	TWA	2 mg/m ³
Carbonate de calcium (CAS# 1317-65-3)	TWA	10 mg/m ³
Oxyde de fer (CAS# 1309-37-1)	TWA	5 mg/m ³
Silice cristalline (CAS# 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³
Pigment de dioxyde de titane (CAS# 13463-67-7)	TWA	10 mg/m ³

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Oxyde de zinc (CAS# 1314-13-2)	TWA	2 mg/m ³ (matière particulaire respirable)
	STEL	10 mg/m ³ (matière particulaire respirable)
Carbonate de calcium (CAS# 1317-65-3)	TWA	10 mg/m ³
	STEL	20 mg/m ³
Oxyde de fer (CAS# 1309-37-1)	TWA	5 mg/m ³
Silice cristalline (CAS# 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³
Pigment de dioxyde de titane (CAS# 13463-67-7)	TWA	10 mg/m ³

Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)

Composants	Type	Valeur
1,2-Propanediol (CAS# 57-55-6)	TWA	50 ppm; 155 mg/m ³ ; 10 mg/m ³
Oxyde de zinc (CAS# 1314-13-2)	TWA	2 mg/m ³ (R)
	STEL	10 mg/m ³ (R)
Oxyde de fer (CAS# 1309-37-1)	TWA	5 mg/m ³ (R)
Silice cristalline (CAS# 14808-60-7)	TWA	0.10 mg/m ³ (R)
Pigment de dioxyde de titane (CAS# 13463-67-7)	TWA	10 mg/m ³

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Oxyde de zinc (CAS# 1314-13-2)	TWA	2 mg/m ³
	STEL	10 mg/m ³
Oxyde d'aluminium (CAS# 1344-28-1)	TWA	10 mg/m ³
Magnésite (CAS# 546-93-0)	TWA	10 mg/m ³
Carbonate de calcium (CAS# 1317-65-3)	TWA	10 mg/m ³
Oxyde de fer (CAS# 1309-37-1)	TWA	5 mg/m ³
Silice cristalline (CAS# 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m ³
Pigment de dioxyde de titane (CAS# 13463-67-7)	TWA	10 mg/m ³

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Fournir une ventilation adéquate pour minimiser les concentrations de poussière. Évitez toute exposition inutile.

Protection respiratoire

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des mains

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Il est recommandé de porter des gants de protection appropriés en cas de risque d'exposition plus importante.

Protection des yeux

Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants et des lunettes de protection.

Autre protection

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Il est recommandé de porter des vêtements de protection appropriés lorsqu'il existe un risque d'exposition plus importante.

Mesures d'hygiène

Tenir à l'écart de la nourriture et des boissons. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence****Couleur**

Pas d'information disponible.

Odeur

Pas d'information disponible.

Seuil d'odeur

Pas d'information disponible.

pH valeur

Pas d'information disponible.

Point de fusion/point de congélation

Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition/domaine d'ébullition (°C)	Pas d'information disponible.
Point d'éclair (°C)	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limite d'inflammabilité – inférieure (%)	Pas d'information disponible.
Limite d'inflammabilité – supérieure (%)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur (Aérer=1)	Pas d'information disponible.
VOC's	0.2% Wt.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité en vrac	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Température de décomposition (°C)	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Propriétés oxydantes	Pas d'information disponible.
Autre information	Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Risque de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Matériaux incompatibles	Pas d'information disponible.
Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	Aucun symptôme spécifique noté.
Ingestion	Aucun symptôme spécifique noté.
Contact avec la peau	Aucun symptôme spécifique noté.
Contact avec les yeux	Aucun symptôme spécifique noté.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas d'information disponible.
Les effets différés et immédiats ainsi que Les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme	Pas d'information disponible.

Mesures numériques de la toxicité			
Nom Chimique	Orale DL₅₀	Cutanée DL₅₀	Inhalation CL₅₀
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS# 2634-33-5)	490 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	Pas d'information disponible
Pyréthrine de zinc (CAS# 13463-41-7)	221 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	1.03 mg/l/4h (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pas d'information disponible.

Sensibilisation de la peau

Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Benzophenone : 2B - Groupe 2B : Peut-être cancérogène pour l'homme.

Oxyde de fer : 3 - Groupe 3 : Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Le CIRC a conclu qu'il existe "des preuves suffisantes chez l'homme de la cancérogénicité de la silice cristalline sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles" et qu'il existe "des preuves suffisantes chez les animaux de laboratoire de la cancérogénicité du quartz et de la cristobalite". L'IARC global était que "la silice cristalline, qui est inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles, cancérogène pour l'homme (groupe 1)" est. L'évaluation du CIRC a déclaré que "la cancérogénicité n'a pas été détectée dans toutes les circonstances industrielles. La cancérogénicité peut dépendre des caractéristiques inhérentes de la silice cristalline ou de facteurs externes affectant son activité biologique ou la distribution des polymorphes. Silice cristalline (respirable) - Les rapports du NTP peuvent raisonnablement être La silice cristalline (quartz) n'est pas réglementée par l'Occupational Safety and Health Administration des États-Unis en tant que cancérogène.

Le CIRC a réévalué le dioxyde de titane (TiO₂) en tant que cancérogène du groupe 2B (cancérogène possible pour l'homme) par inhalation (sur la base uniquement de données animales). Les études d'épidémiologie humaine ne suggèrent pas un risque accru de cancer chez l'homme pour l'exposition professionnelle au dioxyde de titane. Le CIRC a déclaré que les niveaux d'exposition sont présumés plus faibles dans les industries utilisatrices, à l'exception peut-être des travailleurs qui manipulent de grandes quantités de dioxyde de titane. Aucune exposition significative au dioxyde de titane ne semble se produire lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures.

Le produit total (à l'exception de la silice cristalline) ne figure pas dans le programme national de toxicologie (NTP) ou l'OSHA pour les cancérogènes ou les cancérogènes potentiels.

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pas d'information disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles -
exposition répétées**
Danger par aspiration

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

Mesures numériques de la toxicité

Nom Chimique	Type de test	Espèces	Valeur
Benzophénone (CAS# 119-61-9)	Poisson CL ₅₀	<i>Pimephales promelas</i>	15.3 mg/L, 96h
	Crustacée CE ₅₀	<i>Daphnia magna</i>	6.784 mg/L, 48 h
	Algues CE ₅₀	<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>	3.5 mg/L, 72h
	Crustacée NOEC	<i>Daphnia magna</i>	0.2 mg/L
Oxyde de zinc (CAS# 1314-13-2)	Poisson CL ₅₀	<i>Danio rerio</i>	1.55 mg/L, 96h
	Crustacée CE ₅₀	<i>Daphnia magna</i>	1 mg/L, 48 h
	Crustacée NOEC	<i>Daphnia magna</i>	0.04 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS# 2634-33-5)	Poisson CL ₅₀	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	2.15 mg/L, 96h
	Crustacée CE ₅₀	<i>Daphnia magna</i>	2.9 mg/L, 48 h
	Algues CE ₅₀	<i>Selenastrum capricornutum</i>	0.11 mg/L, 72h
3-glycidoxypropylméthyl diéthoxysilane (CAS# 2897-60-1)	Poisson CL ₅₀	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	139 mg/L, 96h
	Crustacée CE ₅₀	<i>Daphnia magna</i>	15.5 mg/L, 48 h
	Algues CE ₅₀	<i>Scenedesmus subspicatus</i>	> 25 mg/L, 72h

Persistence et dégradabilité

Il n'y a pas de données sur la dégradabilité de ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets néfastes

Non disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

14. Information relative au transport

	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Groupe d'emballage	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N'est pas applicable.		
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	N'est pas applicable.		

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Classement et symboles SIMDUT

Voir la section 2 pour plus de détails.

Statut réglementaire SIMDUT

Ce produit n'est pas classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux du Canada et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Polyéthylène glycol octylphényl éther (CAS# 9036-19-5) - Listé.

Oxyde d'aluminium (CAS# 1344-28-1) - Listé.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié.

Liste intérieure des substances (LIS) / Non - Liste intérieure des substances (LES)

Benzophénone (CAS# 119-61-9) - Listé dans LIS.

Eau (CAS# 7732-18-5) - Listé dans LIS.

1,2-propanediol (CAS# 57-55-6) - Listé dans LIS.

Polyéthylène glycol octylphényl éther (CAS# 9036-19-5) - Listé dans LIS.

Poly (oxyde d'éthylène) (CAS# 25322-68-3) - Listé dans LIS.

Oxyde de zinc (CAS# 1314-13-2) - Listé dans LIS.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS# 2634-33-5) - Listé dans LIS.

Pyréthrine de zinc (CAS# 13463-41-7) - Listé dans LIS.

3-glycidoxypropylméthyl-diéthoxysilane (CAS# 2897-60-1) - Listé dans LIS.

Carbonate de calcium (CAS# 1317-65-3) - Listé dans LES.

Oxyde de fer (CAS# 1309-37-1) - Listé dans LIS.

Silice cristalline (CAS# 14808-60-7) - Listé dans LIS.

Magnésite (CAS# 546-93-0) - Listé dans LIS.

Oxyde d'aluminium (CAS# 1344-28-1) - Listé dans LIS.

Pigment de dioxyde de titane (CAS# 13463-67-7) - Listé dans LIS.

Pigment bleu de phtalocyanine (CAS# 147-14-8) - Listé dans LIS.

Diocyl sulfosuccinate de sodium (CAS# 577-11-7) - Listé dans LIS.

16. Autres informations

Date de révision 14 septembre 2022

Version # -

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne peut pas être valable pour la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Ces informations sont, au mieux de la connaissance et de croyance des sociétés, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont quant à l'exactitude, la fiabilité, ou l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la pertinence de ces informations pour son propre usage particulier.